


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ <small>VILLAGE SPORT NATURE</small>	<b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</b>	<b>Délibération n° D20251902-08 Du 19 février 2025 SUBVENTIONS 2025</b>
--	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	11.02.2025
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	11.02.2025
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	8	Pouvoir	5		

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (8)

**Absents :** MAILLET-BERT P - CHATAING P - PITAVY A - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M (6)

**Secrétaire :** Sandrine JOUMARD-DESSALCES

### SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu, comme chaque année, de statuer sur les demandes de subventions déposées en mairie pour 2025.

Désignation	Subv 2024	Subv 2025
<b>Établissements d'enseignement d'apprentissage</b>	70 € / enfants	70 € / enfants
<b>Collèges du secteur – voyages scolaires</b>	60 € / enfants	60 € / enfants
<b>Ecoles primaires du secteur</b>	0 €	0 €
<b>Resto du Cœur</b>	600 €	600 €
<b>Secours populaire</b>	250 €	250 €
<b>Le temps des loisirs</b>	600 €	600 €
<b>Sporting club de boxe – gala de boxe</b>	0 €	2 500 €
<b>France Handicap</b>	0 €	0 €
<b>AIMV – aide à domicile</b>	0 €	0 €
<b>AFM téléthon</b>	0 €	0 €
<b>France Alzheimer</b>	0 €	0 €
<b>Prévention routière</b>	0 €	0 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** les attributions de subvention dans les termes présentés ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 21 février 2025.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES,  
secrétaire de séance